

Mardi 28 décembre 2011

Email

Bourses d'entrée dans la vie active (EVA). Une interview de Philippe Métézeau.

INTERVIEW de Philippe Métézeau, vice-président du conseil général en charge de l'action sociale et de la santé pour le magazine " Le Val d'Oise c'est vous " N°17

(retrouver le dossier complet sur http://www.valdoise.fr/uploads/Externe/20/EJO_PDF_63_1319641827.pdf)

A ce jour, plus d'une centaine de bourses EVA ont déjà été distribuées.

V.O. Pourquoi le conseil général a-t-il mis en place EVA ?

Ph M. L'insertion professionnelle des jeunes Valdoisiens est une des grandes priorités de la nouvelle majorité. Il était temps de mettre en place une véritable politique en faveur des jeunes. Nous avons dépoussiéré, adapté et regroupé un certain nombre d'aides et, dans le même temps, apporté de nouvelles solutions pour mettre en place un dispositif en adéquation avec les attentes de ce public. En clair, ce dispositif qui a comme unique objectif l'emploi des jeunes, se veut simple, souple, réactif et ouvert à tous. C'est une formule innovante, qui n'a d'équivalent dans aucun autre département.

Si les volets logement ou formation indiquent clairement leurs domaines d'intervention, pouvez-vous préciser ce que recouvre le volet EVA initiatives ?

Mobilité, logement ou formation ne résument pas tous les besoins. C'est pourquoi EVA Initiatives a été conçu pour garder ce dispositif ouvert et faire de lui un outil évolutif. La nouvelle majorité ayant fait le choix du « sur-mesure », de l'aide individualisée et du suivi personnalisé. Ce dispositif va nous permettre de répondre au mieux à tous ces jeunes qui sont confrontés à des blocages qui ne rentrent pas dans les « petites cases » des formulaires classiques. C'est cette souplesse qui donne à EVA toute sa modernité et toute son envergure.

Comment un jeune Valdoisien doit-il faire concrètement pour bénéficier d'EVA ?

Dans un premier temps, il faut se rapprocher d'un des relais du conseil général (missions locales, Pôle Emploi...) avec lequel le jeune montera conjointement un dossier EVA qui mettra en perspective son projet professionnel et les difi cultés rencontrées dans la construction de celui-ci. Ce dossier sera ensuite examiné par un comité EVA multipartenarial présidé par un conseiller général. Si sa demande est validée, un courrier précisant le montant de l'aide, jusqu'à 1 500 €, et ses conditions de versement lui sera envoyé dans les plus brefs délais. Pour réduire au maximum le temps de traitement,

Partager l'article ! Bourses d'entrée dans la vie active (EVA). Une interview de Philippe Métézeau.: INTERVIEW de Philippe M ...

les commissions EVA se réuniront tous les mois.

Share

Publié dans : **le conseil général** Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)

Partager l'article ! Bourses d'entrée dans la vie active (EVA). Une interview de Philippe Métézeau.: INTERVIEW de Philippe M ...

Share